Action Sécurité Ethique Républicaines

Première intervention – Conférence des Etats parties au traité sur le commerce des armes à Genève

Objet de l'intervention : Débat général

Genève, le 27 août 2019

Monsieur le Président. Mesdames et messieurs les délégués

Monsieur le Président, Action Sécurité Ethique Républicaines tient à vous féliciter pour l'organisation de cette conférence qui est la dernière avant la conférence de révision de 2020. Nos félicitations vont aussi au Secrétariat qui nous permet de nous retrouver dans cette conférence.

Nous tenons à saluer et soutenir le travail fait pour prévenir la violence contre les femmes et les enfants dans toute sa dimension éducative, législative et règlementaire.

Le préambule du traité sur le commerce des armes reconnaît aux organisations non gouvernementales le rôle de « *faire connaître l'objet et le but du présent Traité* » mais aussi « *de concourir à leur réalisation*. » Pour cela nous espérons voir la mise en place d'un dispositif d'aide aux ONG, transparent et éthique, permettant ainsi la participation plus grande d'experts indépendants venant des pays du sud.

Monsieur le Président le traité sur le commerce des armes, même s'il n'est encore qu'aux premiers jours de sa vie, se doit de porter l'immense espérance de centaines de millions de personnes qui subissent au quotidien la violence ou la menace de la violence des armes, particulièrement les femmes et les enfants.

En 1945, grâce à la Charte des Nations Unies, le peuple des Nations Unies engageait les gouvernements au respect des droits de l'Homme mais aussi à favoriser : « *Le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous* ». Dans son article 26 la Charte précise même : « *Afin de favoriser l'établissement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales en ne détournant vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde* ».

Monsieur le Président, le traité sur le commerce des armes est aujourd'hui le traité le plus pertinent quant à la réalisation des promesses de la Charte des Nations Unies énoncées il y a plus de 70 ans.

Son préambule précise que les fondements de la sécurité collective, piliers du système des Nations Unies, sont : « *la paix et la sécurité et les droits de l'Homme* », droits de l'Homme, au sein desquels nous comptons les droits économiques, sociaux et culturels.
Ses articles 6 et 7, le paragraphe 4, permettent de mettre en œuvre les promesses de protection qu'attend légitimement ce peuple des Nations Unies.

L'œuvre est grande car en 2019 encore, les quatre plus grands exportateurs d'armes – les Etats-Unis, la France, la Grande Bretagne et la Russie – ainsi que trois des plus grands importateurs d'armes, l'Arabie Saoudite, l'Inde et l'Egypte sont engagés dans les plus importants conflits et/ou conflits potentiels de la planète, armant même parfois les camps opposés : Afghanistan, Lybie, Inde, Palestine, Pakistan, République Démocratique du Congo, Soudan du Sud, Ukraine, Syrie, Yémen…

Monsieur le Président, l'histoire nous montre qu'il n'y a pas de hasard entre le niveau de violence des armes – la disponibilité de ces armes et la faiblesse du contrôle de leurs transferts. C'est de cela que cette conférence nous invite à discuter afin d'aider les gouvernements à retrouver l'esprit des pionniers de 1945.

Benoit Muracciole, Président d'Action Sécurité Ethique Républicaines (ASER)